



Réunion mondiale 2019 du Forum politique pour le développement

Perspectives des organisations de la société civile, du secteur privé et des autorités locales

Communiqué

Du 13 au 15 mars 2019 s'est tenue la réunion mondiale du Forum politique pour le développement (FPD) à Bruxelles, en Belgique. L'édition de cette année a rassemblé plus de 90 représentants d'organisations de la société civile (OSC), d'autorités locales (AL), du secteur privé, d'organisations philanthropiques, d'États membres de l'UE et d'institutions de l'UE en vue de débattre des enjeux cruciaux du programme de développement. Cette réunion a eu lieu à un moment très important dans la mesure où les futurs instruments de l'UE font actuellement l'objet de discussions et où l'UE devra prochainement rendre compte des progrès accomplis par rapport aux Objectifs de développement durable (ODD) lors du Forum politique de haut niveau des Nations Unies à la suite des engagements qu'elle a pris dans le cadre du nouveau Consensus européen pour le développement.

En tant que plate-forme de dialogue politique solide et inclusive regroupant des OSC, des AL et des représentants du secteur privé, le Forum s'est penché à cette occasion sur trois points essentiels :

1. Comment l'UE envisage-t-elle de présenter et de faire le suivi de ses réalisations concernant l'Agenda 2030 en collaboration avec les acteurs clés du développement ?
2. Le financement du développement, y compris les instruments financiers spécifiques ; et
3. Dans quelle mesure les partenariats multi-parties prenantes peuvent-ils aider à atteindre les objectifs en matière d'environnement ?

Le forum,

RECONNAISSANT la communication publiée par la Commission européenne en 2012 sur « Les racines de la démocratie et du développement durable », qui clarifie la définition des OSC dans toutes leurs spécificités et leur diversité ;

RECONNAISSANT la communication de 2013 de la Commission européenne intitulée « Accorder une autonomie accrue aux autorités locales dans les pays partenaires pour une meilleure gouvernance et des résultats plus concrets en matière de développement » ;



CONSCIENT de la communication de 2014 de la Commission européenne intitulée « Un rôle plus important pour le secteur privé en vue de parvenir à une croissance inclusive et durable dans les pays en développement »

DANS LE CADRE des politiques et instruments de l'Union européenne en matière de développement et de coopération, y compris le Consensus européen pour le développement de 2017 et l'Agenda 2030 ;

TENANT COMPTE de la nécessité de maintenir et de renforcer ce dialogue politique et stratégique inclusif afin de promouvoir des valeurs communes, lequel constitue le fondement même de la création de ce forum ;

COMPRENANT que l'ensemble des membres du FPD et des acteurs du développement ont la responsabilité de trouver des moyens d'œuvrer ensemble pour progresser vers une société plus durable ;

propose de formuler les **messages clés** suivants.

Messages clés

a. Inégalités

i. La question de l'inclusion/exclusion est un défi majeur pour toutes les parties prenantes. Une attention particulière doit être accordée aux personnes vivant dans la pauvreté et aux groupes marginalisés, ainsi qu'à leur incapacité à contribuer effectivement au développement et aux prises de décisions.

ii. L'Agenda 2030 est un programme de transformation qui implique un changement de paradigme s'écartant des modèles de développement qui reproduisent la pauvreté, les inégalités et les violations des droits de l'homme et ont des répercussions négatives sur les groupes vulnérables, tels que les femmes, les personnes handicapées, les migrants et les enfants.

iii. Le changement climatique étant un facteur favorisant dans une large mesure les inégalités, il exige une action concertée de la part de toutes les parties prenantes. Des efforts devraient être consentis pour garantir un dialogue inclusif dans les débats relatifs à la justice climatique et à la transition équitable.

b. Environnement favorable

- i. Le FPD reconnaît que chaque pays a ses spécificités et qu'il ne saurait y avoir une approche uniforme du développement. En outre, l'action en faveur du développement doit encourager une approche fondée sur les droits de l'homme selon laquelle les restrictions juridiques, politiques, sociales ou financières ne compromettent pas les rôles et les actions des acteurs du développement.
- ii. En particulier, des mesures concrètes doivent être prises afin de préserver et d'élargir l'environnement favorable aux OSC, aux AL et aux entreprises locales, notamment en termes de renforcement des capacités et de mise à disposition d'espaces de consultation et de ressources.
- iii. Des préoccupations ont été soulevées à plusieurs reprises concernant les violences perpétrées à l'égard des défenseurs des droits de l'homme, des militants écologistes, des femmes et des migrants et un appel a été lancé pour renforcer leur sécurité, considérée comme une condition préalable à leur participation effective au développement.
- iv. Les délégations de l'UE doivent institutionnaliser un dialogue politique structuré et inclusif associant les AL, les OSC, le secteur privé, les organisations philanthropiques et les gouvernements nationaux. Cet accent mis sur le dialogue multi-parties prenantes et l'engagement stratégique devrait être reflété dans les feuilles de route des délégations de l'UE.

c. Méthodes de travail

- i. L'ancien paradigme des relations centrées sur les bailleurs de fonds doit évoluer vers un modèle plus collaboratif favorisant la coopération et les alliances et soutenant les efforts de développement collectifs.
- ii. Lors de la définition des priorités régionales et nationales, les institutions de l'UE doivent prendre en compte les stratégies locales, régionales et nationales, promouvoir la gouvernance à plusieurs niveaux et garantir à la fois la cohérence des politiques et des processus de consultation efficaces auprès des OSC, des AL et des réseaux d'entreprises locales.
- iii. Les principes internationaux doivent être mis en œuvre au niveau local. Il convient de continuer à mettre l'accent sur la manière dont le développement peut transformer les sociétés à travers des initiatives locales, notamment sur la façon dont les acteurs locaux doivent contextualiser le rôle de la transformation numérique pour le développement de sorte à protéger l'utilisateur final.
- iv. Dernier point, mais non des moindres, les membres souvent exclus des débats sur le développement, tels que les jeunes, devraient être consultés de façon proactive et intégrés aux discussions.

d. Urbanisation

- i. D'ici 2050, plus de 3 milliards de personnes vivront dans des villes de moyenne et grande taille. Cette urbanisation massive n'est pas sans conséquences pour l'environnement, l'accroissement

des inégalités et l'accès aux services de base.

ii. Pour s'attaquer à ces problèmes de façon à les transformer, conformément à l'esprit de l'Agenda 2030, les AL, les OSC, le secteur privé et les acteurs internationaux doivent travailler conjointement avec les gouvernements nationaux.

iii. Face à la nécessité reconnue de la mise en œuvre des ODD au niveau local, l'UE doit élargir son action au-delà des gouvernements nationaux et encourager l'adoption de budgets alloués spécifiquement aux autorités locales.

e. Mécanismes de suivi et d'information sur la mise en œuvre de l'Agenda 2030

i. L'UE doit mettre en place le plus rapidement possible sa propre stratégie de mise en œuvre de l'Agenda 2030 en interne afin d'avoir une certaine crédibilité auprès des partenaires et des gouvernements nationaux concernant la réalisation des ODD.

ii. Au sein de ses propres institutions et lorsqu'elle interagit avec des gouvernements nationaux, l'UE doit chercher à consulter les OSC, les AL et le secteur privé et à coopérer avec ces acteurs pour la conception, la mise en œuvre, la surveillance, la communication et le suivi de l'Agenda 2030, y compris au niveau local (transformation des macro-indicateurs des Nations Unies en indicateurs locaux), en particulier dans le cadre des exercices tels que le Rapport de synthèse commun (RSC) et les Rapports nationaux volontaires (RNV). Des processus spécifiques doivent être mis en place à cet effet, ainsi que des mécanismes de production d'informations publiques et d'accès à ces informations.

iii. Les OSC et les AL doivent participer aux efforts de responsabilisation et de transparence menés en faveur du développement, le développement durable et la démocratie reposant sur le principe fondamental de la gouvernance assurée par toutes les parties prenantes.

f. Financement et nouveaux instruments financiers

i. Les nouveaux efforts financiers de l'UE, notamment le prochain instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale (IVDCI), devraient refléter les principes et politiques énoncés dans l'Agenda 2030 et le nouveau Consensus européen pour le développement, deux cadres conformes à nos valeurs communes. Des formules plus explicites devraient être adoptées dans les politiques relatives au financement et à la coopération internationale avec les pays partenaires de l'UE. Les gouvernements doivent être responsables du suivi, de l'information et de l'évaluation effectifs et inclusifs, ainsi que des mesures de réhabilitation, de gestion adaptative et correctives.

ii. Des efforts doivent être déployés à plusieurs niveaux pour garantir que les membres (en mettant particulièrement l'accent sur ceux au niveau local) disposent des ressources et des moyens nécessaires pour participer aux consultations, à la programmation, à la mise en œuvre de projets et à l'évaluation des instruments financiers de l'UE (notamment dans le cadre de l'accord de

coopération post-Cotonou UA-ACP).

iii. Le financement de l'UE doit rester affecté à divers domaines, tels que le dialogue social, l'intégration des principes d'égalité des sexes, la décentralisation, la protection de l'environnement, le commerce équitable, le travail décent, etc. Parallèlement, les efforts de consolidation de la paix nécessitent une contribution politique effective de la part de l'Europe pour la résolution des conflits et l'instauration d'une paix démocratique, juste, équitable et durable fondée sur les principes fondamentaux des droits de l'homme. Enfin et surtout, les normes européennes en matière de migration et de demande d'asile doivent reposer en priorité sur les causes profondes de la migration avant de renforcer la sécurité dans les pays d'accueil et les pays de transit.

iv. L'aide apportée au secteur privé dans le cadre du nouvel instrument de financement devrait être axée sur un soutien financier innovant pour le développement durable (comprenant une approche territoriale) garantissant le respect des droits de l'homme et tenant compte des capacités des entrepreneurs, des coopératives et des PME à l'échelle locale.

g. Environnement et changement climatique

i. Le changement climatique et la dégradation de l'environnement compromettent les réalisations en matière de développement et des efforts supplémentaires doivent être consentis pour accélérer les progrès. En effet, le modèle de développement actuel n'est pas viable et doit être revu de sorte à préserver notre planète et la vie des personnes.

ii. L'UE doit montrer la voie du changement en ce qui concerne les modes de consommation, considérer les enjeux au-delà de la seule croissance économique et faire passer les personnes, la planète et la prospérité avant le profit pour garantir une transition équitable et la justice climatique.

iii. Dans ce contexte, une approche des discussions inclusive encourageant la participation active des OSC, des AL et du secteur privé en vue d'appuyer la réalisation des objectifs environnementaux est une réelle valeur ajoutée.